

DÉCISION DE LA COMMISSION**du 11 janvier 2006****modifiant l'appendice A de l'annexe V de l'acte d'adhésion de 2003 en ce qui concerne certains établissements des secteurs de la viande et du lait dans la République tchèque***[notifiée sous le numéro C(2005) 6052]***(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2006/17/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu l'acte d'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie, et notamment son annexe V, chapitre 3, section A 1, point d),

considérant ce qui suit:

- (1) Le bénéfice de périodes de transition a été accordé à la République tchèque pour certains établissements énumérés à l'appendice A ⁽¹⁾ de l'annexe V de l'acte d'adhésion de 2003.
- (2) Selon une déclaration officielle de l'autorité tchèque compétente, certains établissements ont achevé leur processus de mise aux normes et répondent désormais pleinement aux exigences de la législation communautaire. Certains établissements ont cessé leurs activités pour lesquelles ils avaient obtenu une période de transition. Il convient donc de supprimer ces établissements de la liste des établissements en transition.
- (3) Le statut de trois établissements du secteur de la viande et leur nouvelle classification comme établissements de faible capacité font encore l'objet de discussions avec l'autorité tchèque compétente. Il est nécessaire de

prévoir un court délai supplémentaire, afin de clarifier la situation.

- (4) Il convient dès lors de modifier en conséquence l'appendice A de l'annexe V de l'acte d'adhésion de 2003. Par souci de clarté, il y a lieu de le remplacer.
- (5) Le comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale a été informé des mesures prévues à la présente décision,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'appendice A de l'annexe V de l'acte d'adhésion de 2003 est remplacé par le texte figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 11 janvier 2006.

Par la Commission

Markos KYPRIANOU

Membre de la Commission

⁽¹⁾ JO C 227 E du 23.9.2003, p. 14.

ANNEXE

«Appendice A

visé à l'annexe V, chapitre 3, section A 1 (*)

Liste des établissements, y compris les lacunes et les délais pour y remédier

ABATTOIRS

N°	N° vétérinaire	Nom de l'établissement	Lacune	Date limite de mise en conformité totale
1		JABOR, s.r.o.	Directive 64/433/CEE du Conseil: annexe II, chapitre I, point 9 annexe II, chapitre II, points 10 b), c) et e)	31.12.2005
2		Jaroslav Kouba, Řeznictví — uzenářství	Directive 64/433/CEE du Conseil: annexe I, chapitre I, points 1 b), c) et e) annexe I, chapitre I, point 2 b) annexe I, chapitre I, points 4 c) et d) annexe I, chapitre I, points 5, 11 et 12 annexe I, chapitre II, points 14 b), e), h) et i) annexe I, chapitre III, point 15 b)	31.12.2005
3		Karel Nozar, Jatky Janov	Directive 64/433/CEE du Conseil: annexe I, chapitre I, points 1 a) et b) annexe I, chapitre I, points 2 a) et 11	31.12.2006
4		Pavel Hřebejk — Firma Slávie	Directive 64/433/CEE du Conseil: annexe I, chapitre I, points 1 a), b) et e) annexe I, chapitre I, point 4 c) annexe I, chapitre I, points 11 et 12 annexe I, chapitre II, points 14 a), b), c) et h) Directive 77/99/CEE du Conseil: annexe A, chapitre I, points 2 a), b) et e) annexe B, chapitre I, points 1 b), d), e) et f)	31.12.2006
5		Zemědělské družstvo Čech- tice — Játka Jeníkov	Directive 64/433/CEE du Conseil: annexe I, chapitre I, points 1 a), b), c) et d) annexe I, chapitre I, point 4 d) annexe I, chapitre I, points 5 et 11	31.12.2006
6		ZD Rosice u Chrasti — masná výroba a jatky	Directive 64/433/CEE du Conseil: annexe I, chapitre I, points 1 a), b), c), e) et g) annexe I, chapitre I, point 2 a) annexe I, chapitre I, point 4 c) annexe I, chapitre I, points 5 et 11	31.12.2006
7		Zemědělské obchodní družstvo, družstvo Šebko- vice	Directive 64/433/CEE du Conseil: annexe I, chapitre I, points 1 b), c) et e) annexe I, chapitre I, points 7 et 11 annexe I, chapitre III, point 15 b) annexe I, chapitre IV, point 16 b)	31.12.2005
8		ZVOS Hustopeče, a.s.	Directive 64/433/CEE du Conseil: annexe I, chapitre I, points 1 a) et b) annexe I, chapitre I, point 9 annexe I, chapitre II, points 14 a) et h) annexe I, chapitre IV, point 16 a)	31.12.2005

(*) Pour le texte de l'annexe V, voir le JO L 236 du 23.9.2003, p. 803.

N°	N° vétérinaire	Nom de l'établissement	Lacune	Date limite de mise en conformité totale
9		MASOEKO, s.r.o.	Directive 64/433/CEE du Conseil: annexe I, chapitre I, points 1 a), b), c) et e) annexe I, chapitre I, points 2 a) et b) annexe I, chapitre I, point 3 annexe I, chapitre I, points 4 a), b) et c) annexe I, chapitre I, points 5, 10, 11 et 12 annexe I, chapitre II, points 14 a), b), c), e), f) et h) annexe I, chapitre III, point 15 b)	31.12.2006

TRANSFORMATION DES VIANDES ET PRODUCTION DE PRODUITS À BASE DE VIANDES

N°	N° vétérinaire	Nom de l'établissement	Lacunes	Date limite de mise en conformité totale
1		Agrodružstvo vlastníků — ADV Libštát	Directive 64/433/CEE du Conseil: annexe I, chapitre I, point 2 b) annexe I, chapitre I, points 5 et 9 Directive 77/99/CEE du Conseil: annexe A, chapitre I, point 1 annexe A, chapitre I, points 2 a), c), d) et g) annexe A, chapitre I, point 4	31.12.2006
2		Josef Kalina — JoKa Lito-měřice (désormais JOTIS s.r.o Litoměřice)	Directive 77/99/CEE du Conseil: annexe A, chapitre I, point 1 annexe A, chapitre I, points 2 a), b) et c) annexe A, chapitre I, point 11 annexe B, chapitre I, point 1 d) annexe B, chapitre II, point 4	31.12.2006
3		Drůbež Příšovice a.s.	Directive 77/99/CEE du Conseil: annexe I, chapitre I, points 7 a), b) et c) annexe I, chapitre I, point 5	31.12.2005

LAITERIES

N°	N° vétérinaire	Nom de l'établissement	Lacune	Date limite de mise en conformité totale
1		Krkonošské sýrárny a.s.	Directive 92/46/CEE du Conseil: annexe B, chapitre I, points 2 a), b), c) et g) annexe B, chapitre I, points 8 et 11	31.12.2006
2		PROM s.r.o.	Directive 92/46/CEE du Conseil: annexe B, chapitre I, point 1 annexe B, chapitre I, points 2 a), b), c), d), e) et g) annexe B, chapitre I, points 3, 9, 11, 13 et 15 annexe B, chapitre VI, point 1	31.12.2006
3		Tavírna sýrů Nymburk s.r.o.	Directive 92/46/CEE du Conseil: annexe B, chapitre I, points 3 et 11	31.12.2006»